

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE,
OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 Décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le treize décembre à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mardi 5 Décembre 2017

Secrétaire de séance : Madame Maïté POTIN

Présents :

MM. LAURONCE Michel, HOEPFFNER Michel, HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LAUGA Michel, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, M. BERNOS André, TEULADE Alain, Mme MIRANDE Martine, MM. PATIE Frédéric IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, CONTOU-CARRERE Michel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert

Suppléants :

OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de	MEDARD Elisabeth
JAMET Eric	suppléant de	LETOILE Serge
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de	SERNA Etienne
MEDOU-MARERE Daniel	suppléant de	CASTILLON Henri

REÇU

Pouvoirs :

le 22 DEC. 2017

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, Mme DUSSARRAT Corinne, M.BURS Gérard, Mme CAMPELLO Lydie, MM. MAUDOU Sylvain, NAVAILLES Michel, MIRANDE David, MIQUEU Pierre, ARRIBERE Daniel

SOUS-SCRITURE
Monsieur le Président

Délibération N°3 – 13/12/2017 : Convention collaborateur occasionnel bénévole

Monsieur HOEPFFNER présente le rapport n°3.

Depuis le mois d'octobre 2014, le SMGOAO fait appel au service d'un collaborateur occasionnel, il s'agit de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ, qui a suivi la mise en place du Syndicat des Gaves, depuis l'origine de la démarche jusqu'à la création de la structure et accompagné la structure sur une mission ponctuelle de conseils.

Il est proposé, compte tenu de son expérience et des évolutions juridiques et administratives en cours (PPG, dossier de DIG, GEMAPI, ...), de lui demander, dans les mêmes conditions, de poursuivre ces prestations de conseils ponctuels aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche de la structure.

A sa demande, son intervention fera de nouveau l'objet d'une convention de collaborateur bénévole sans condition d'horaire ni de rémunération, hors frais de déplacements éventuels.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Où cet exposé,
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **VALIDE** la poursuite de la mission de conseils de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ
- **AUTORISE** le Président à signer une convention de collaborateur bénévole pour la mission énoncée ci-dessus, mission sans condition horaire ni rémunération hors frais de déplacements éventuels pour une durée de un an, renouvelable.

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 13 Décembre 2017

Le Président,
Michel LAURONCE



REÇU

le 22 DEC. 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE